

REGLEMENT TRAIL DU GALOU

1. ORGANISATION

Le trail de la course est organisé par l'association "Galoupaden" et aura lieu le dimanche 13 OCTOBRE 2024 à Montreuil le Gast.

2. LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX

Les épreuves de trail sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA (Fédération Française d'Athlétisme) 2024/2025 et non licenciés.

Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide.

Tous les autres coureurs devront obligatoirement fournir le formulaire PPS (Parcours Prévention Santé) complété (validité : 3 mois).

A noter : la remise d'un certificat médical reste possible jusqu'au 31 Août 2024 à la place d'un PPS à condition qu'il ait moins d'un an pour le jour de la course.

Pour les participants mineurs, les parents ou responsables légaux doivent transmettre l'autorisation parentale au moment de l'inscription sur le site.

Toute personne sans licence ou PPS valide, se verra refuser le départ.

3. CATEGORIES

L'épreuve Trail du Vallon de l'Ille de 33km est ouverte à toute personne née en 2005 ou avant.

L'épreuve Trail du Ptit Gallo de 22km est ouverte à toute personne née en 2007 ou avant.

L'épreuve de 9Km Trail de Cranne est ouverte à toute personne née en 2009 ou avant.

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront se faire à l'avance **uniquement par internet** sur le site <http://www.next run.fr> pour les courses 9, 22 et 33 km (inscription, paiement, et copie de licence, certificat médical ou formulaire PPS).

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier complet sur le site nextrun.

L'organisation, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisation n'est pas tenue de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Tarifs :

- Trail du Vallon de l'Ille - 33km : 20€
- Trail du ptit gallo - 22km : 15€
- Trail de Cranne – 9km : 8€

Précision : pour chaque inscription, 1€ sera reversé à l'association HAROZ.

Bourse aux dossards / cession :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur NEXTRUN lorsque l'épreuve sera complète. Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions. Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne hors du service d'achat /revente de NextRun, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Nombre de participants :

Le nombre de participants est limité à **800 coureurs**, hors places réservées.

5. DOSSARDS, DEPART et ARRIVEE

Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve, à partir de 7H00 à la Ferme du ptit Gallo.

Le départ et l'arrivée de toutes les courses se situeront à la ferme du Ptit Gallo à Montreuil le Gast.

6. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par puce. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce.

7. HORAIRES

- Trail du Vallon de l'Ille - 33km : 8h00
- Trail du Ptit Gallo - 22km : 9h00
- Trail de Cranne – 9km : 10h00

8. RAVITAILLEMENT

2 postes de ravitaillement / contrôle seront mis en place sur le parcours (ravitaillement solide et liquide) pour les courses suivantes :

- Trail du Vallon de l'Ille - 33km : ravitaillements placés au 19^{ème} et 27^{ème} km
- Trail du Ptit Gallo - 22km : ravitaillements placés au 8^{ème} et 16^{ème} km

Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

9. MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour les courses de 22 et 33km une écocup est à prévoir (pas de gobelet fourni).

Pour la course de 33Km vous devez vous munir d'une réserve d'eau (1/2 litre minimum) et d'une réserve alimentaire.

10. PORT DU DOSSARD

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course.

11. SECURITE

Une assistance médicale sera présente sur l'épreuve.

Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes principales.

Les différentes distances se courent dans le strict respect du code de la route.

Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Les véhicules d'accompagnement sont interdits sur l'ensemble des circuits. Idem pour les chiens et animaux de compagnie.

12. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à tout problème de santé et en cas de non-respect du code de la route.

Les participants peuvent souscrire des garanties d'assurance individuelle complémentaire.

13. ANNULATION DE L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes, ceci dans un souci de sécurité.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'épreuve et en cas de non-participation d'un concurrent.

14. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : www.galoupaden.com ainsi que sur www.nextrun.fr et sur le site de Chronowest.

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course seront récompensés.

15. TEMPS MAXIMUM DE COURSE

Une barrière horaire est imposée sur le trail de 33 km.

Elle se situe aux environs du 15^{ème} kilomètre et est fixée à 2h00 après le départ de la course.

Les coureurs bloqués par cette barrière horaire retourneront vers le site de départ en utilisant la trace du 9 km.

16. MISE HORS COURSE

L'organisation se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants :

- Non-port du dossard,
- Utilisation d'un moyen de transport,
- Non-respect de la barrière horaire,
- Pollution ou dégradation du site,
- Non-respect du tracé imposé,
- Non-respect des consignes d'un signaleur lors d'une traversée jugée dangereuse par celui-ci.

17. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours proposés traversent des espaces naturels et préservés situés sur des parcelles publiques et privées. Il est donc important de respecter cet environnement et de ne rien jeter par terre.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Les bâtons de marche/trail/randonnée sont proscrits.

18. DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur la zone départ-arrivée sans contrepartie.

19. CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi “ Informatique et Liberté ” n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

20. ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves du trail du Galou vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.